

Compte rendu du Conseil d'Administration de l'AS ISAE-SUPAERO

Le 11/10/2023

Membres AS Présents :

Pierre COGNET (Président de l'AS ISAE-SUPAERO)
Arthur MELNITCHENKO (Secrétaire général de l'AS ISAE-SUPAERO)
Julie SALLÉ (Co-trésorier de l'AS ISAE-SUPAERO)
Thomas PAUNER (Co-trésorier de l'AS ISAE-SUPAERO)
Rose DESMONT (Communication interne de l'AS ISAE-SUPAERO)
Abel CABANE (Communication externe de l'AS ISAE-SUPAERO)
Adrien DAURIAC (Co-responsable des sports de l'AS ISAE-SUPAERO)
Thomas PERROT (Co-responsable des sports de l'AS ISAE-SUPAERO)
Titouan TARRADE (Responsable des événements de l'AS ISAE-SUPAERO)

Tableau récapitulatif des décisions du CA

Ci-dessous un tableau récapitulatif (cf. plus bas pour le détail et les explications).

| AUTEUR | TYPE DE DEMANDE | DÉCISIONS |
|---------------------|---|--------------------------------|
| Tristan | Changement de sport cher | Demande refusée |
| Aviron | Changement de modalité de remboursement des licences | Demande refusée |
| Volley | Budget matériel | Demande partiellement acceptée |
| Tennis | | Demande en cours de réflexion |
| Parachutisme | Augmentation de plafonds | Demande acceptée |
| Planeur | Augmentation de plafonds | Demande acceptée |
| Parapente | Changement de la période d'établissement des plafonds | Demande acceptée |

| | | |
|-----------------|--|------------------|
| Voile | Demande de budget compétition | Demande acceptée |
| Kendo | Demande de déplacement de budget et de budget matériel | Demande acceptée |
| Montagne | Demande de déplacement de budget | Demande acceptée |
| Ultimate | Remboursement d'adhésion contre service rendu à l'AS | Demande refusée |

Compte rendu détaillé du CA:

Tristan Cavalier

Récapitulatif de la demande :

Après avoir terminé sa PAC et avoir essayé la plongée en pratique corporelle, Tristan Cavalier fait la demande auprès du CA de changer de sport (plongée à la place du parachute).

Discussion et décision du CA :

Le CA préfère permettre l'accès aux sports chers à un maximum de personnes. Compte tenu du fait que Tristan a déjà eu l'occasion de pratiquer un sport cher et de passer sa PAC, ainsi que de la forte demande que suscite le club plongée, le CA prend la décision de ne pas autoriser le changement de sport cher. Le CA ne voit toutefois aucune objection à ce que Tristan passe les sélections pour le club plongée et participe aux sorties s'il est sélectionné, simplement celui-ci ne sera alors pas remboursé.

Décision votée à 7 voix sur 7

Aviron - Anne Lattuada et Victor Jacquin

Récapitulatif de la demande:

Pour se voir rembourser une partie de sa licence d'aviron par l'AS, les membres du club sont tenus d'effectuer 20 séances dans l'année. Comme une grande partie des 2A et 4A quittent le campus aux alentours de février/mars, le club fait la demande de réduire le nombre minimal de séances à effectuer pour ces personnes. Ce nouveau nombre de séances minimum à effectuer serait calculé proportionnellement au temps de présence sur le campus, à savoir 58%, ce qui reviendrait à 12 séances imposées par an.

Discussion et décision du CA:

Le quota de 20 séances par an impose aux personnes partant au S4/S6 de pratiquer un entraînement par semaine. En passant à 12 entraînements requis, la fréquence d'entraînement passerait à un entraînement toutes les deux semaines, ce qui revient à 1 entraînement sur 4 puisque le club propose deux entraînements par semaine.

Le CA considère qu'il est légitime d'exiger des adhérents des sports chers et moyens chers une certaine implication. Le CA considère que se rendre à 1 entraînement sur 4 pendant seulement un semestre ne satisfait pas l'implication demandée. Cependant, le CA trouve la demande du club aviron cohérente et se montre ouvert à trouver un compromis entre 12 et 20 entraînements à l'année.

Seuls trois membres du CA votent pour abaisser le quota à 12 entraînements par an. La demande est donc refusée.

Volley - Paul Laisné

Récapitulatif de la demande :

Un des quatre filets du club volley a cassé récemment. Le club peut donc continuer ses entraînements mais souhaite racheter de nouveaux filets pour anticiper d'éventuelles casses futures et ne pas être contraint d'arrêter les entraînements. Le club demande ainsi au CA d'acheter deux nouveaux filets. Le coût d'un filet étant de 223,50 € TTC l'unité et le club possédant encore 136€ de budget matériel, le club fait ainsi la demande d'une rallonge de 311€ sur son budget matériel.

Discussion et décision du CA:

Le CA prend la décision d'acheter un seul filet, et préfère acheter le deuxième filet au moment où un autre filet sera cassé. Le CA accorde ainsi 87,50€ de budget matériel au club volley.

Décision votée à 5 voix et une abstention.

Tennis - Gabriel Di Luccio

Récapitulatif de la demande:

Le club tennis fait la demande au CA d'investir dans une formule cordage auprès d'un magasin de tennis. Cette formule coûte 261€ mais permet ensuite de diminuer le coût de la pause d'un cordage à 14,5€ au lieu de 23€. Cela permettrait d'une part de faire baisser le prix des cordages qui doivent être refaits chaque année pour les raquettes du club, et d'autre part de permettre aux adhérents AS de faire recorder leur raquette à moindre coût.

Le club tennis demande ainsi à l'AS un budget formation supplémentaire de 261€.

Discussion et décision du CA:

Le CA se montre favorable à cette demande, mais préfère prendre le temps de décider de la façon dont ce service sera mis en place. Les pistes actuellement envisagées par le CA sont l'établissement d'un partenariat ou l'instauration d'un système de ticket similaire aux tickets Arkose.

Décision votée 8/8

Ultimate - Rémi Cebe

Récapitulatif de la demande :

Étant joueur d'Ultimate dans un club à Toulouse et possédant une forte expérience dans ce sport, Marc Chanet se propose d'organiser les séances d'entraînement chaque semaine. En échange de cet investissement Marc souhaite savoir s'il serait possible de bénéficier d'un geste de reconnaissance tel que le remboursement de son adhésion AS.

Discussion et décision du CA:

Le CA se montre compréhensif de la demande et tient avant tout à remercier Marc pour son investissement dans le club.

Cependant l'association fonctionne sur la base du bénévolat et il n'est pas dans ses valeurs de rémunérer ou de procurer des avantages quelconque à certains membres en échange de leur investissement dans l'AS.

Le CA se voit donc dans l'obligation de refuser cette proposition.

Décision votée à 8 voix sur 8.

Parachutisme - Théo Rico

Récapitulatif de la demande

Le club Parachutisme vient présenter au CA deux demandes :

- Mise au clair sur les remboursements de sauts supplémentaires ou de reprise PAC:
Les respos sports et le club parachutisme s'étant récemment rendus compte que les modalités de remboursement de la PAC manquait de clarté, le club parachutisme vient présenter au CA une nouvelle clarification de la procédure telle que suit :

La PAC demande en théorie d'effectuer 5 sauts. Ces sauts coûtent plus chers que les sauts en autonomie car ils demandent d'être accompagnés de deux instructeurs. La validation du 5ème saut détermine l'obtention de la PAC. Cependant si la personne passant la PAC a fait une pause dans sa formation ou échoue lors de son cinquième saut, il lui est demandé d'effectuer des sauts supplémentaires, au même tarif que les précédents.

Dans la pratique, le budget prévu pour une PAC est calculé sur la base de 5 sauts par personnes mais l'AS rembourse la totalité des sauts effectués.

Le club Parachutisme propose alors une nouvelle règle de remboursement :

- En cas d'échec du 5ème saut, le 6ème saut sera également remboursé à 2/3 , mais en cas de nouvel échec les sauts suivants ne seront remboursés que comme un saut classique (à savoir à hauteur de 15€)
- Les sauts supplémentaires engendrés par une suspension de la PAC ne seront plus remboursés, sauf si cette suspension est due à une raison médicale ou toute autre raison jugée valable par le CA.

- Le club Parachutisme fait également la demande d'augmenter les plafonds des membres suivants : Malaury Fouet (600€), Estelle Evano (650€), Aloïs Hacquin (650€), Théo Rico (650€), Biel Galiot (600€).

Discussion et décision du CA:

Dans la mesure où le club Parachutisme possède le budget suffisant pour augmenter les plafonds demandés, le CA accorde la totalité des augmentations de plafonds demandées.

Décision votée à 8 voix sur 8.

Le CA valide également les modifications du remboursement de la PAC telles que demandées. Ces modifications seront inscrites dans le RI lors du prochain CA.

Décision votée à 8 voix sur 8.

Planeur - Noa Chaze

Récapitulatif de la demande:

Le club Planeur fait la demande d'augmenter les plafonds des personnes suivantes dans le but de pouvoir poursuivre leur pratique jusqu'à la fin de l'année : Noa Chaze, Guilhem Bordereau, Thimothée Legaut, Ugo Giudiceandrea, Matthieu Massif, Alexandre Morgue, Julie Marie-Magdeleine (plafonds actuellement à 600€) et Mailys Evezard ainsi que Jérôme Hemeret (plafonds actuellement à 450€).

Discussion et décision du CA :

Dans la mesure où il reste encore une grande partie de son budget au club planeur, le CA accorde l'augmentation des plafonds des personnes demandées. Conformément au règlement intérieur qui limite l'augmentation des plafonds à 200€, le CA accorde une augmentation de plafond de 200€ à chacun des membres ci-dessus.

Décision votée à 7 voix sur 8.

Parapente - Robin

Récapitulatif de la demande:

Les plafonds du club Parapente sont calculés sur l'année civile, le club propose de les calculer sur l'année scolaire afin que les limites de plafond annuel ne s'étalent pas d'une année scolaire sur l'autre.

Discussion et décision du CA:

Cette modification du calcul des plafonds ne pose aucun problème du côté de la trésorerie, le CA ne voit donc aucune raison de s'opposer à cette demande.

Le CA accepte donc de calculer les plafonds du club Parapente sur l'année scolaire, cette modification n'entrera en vigueur qu'à partir de l'année 2025 et sera notifiée dans le règlement intérieur lors du prochain CA.

Décision votée à 8 voix sur 8 avec accord des trésoriers.

Voile - Dimitry Doche

Récapitulatif de la demande :

Les coûts d'inscriptions aux RCM ont augmenté cette année (212,50€ au lieu de 175€ par personne) et la demande de budget de janvier ne prenait en compte qu'un véhicule pour 8 personnes. Cette augmentation des coûts se chiffre à 213,90€. Ce coût supplémentaire est cependant contrebalancé par le fait que seules 4 personnes ont participé au défi Midship, soit 145,24€ économisés. Le club Voile fait ainsi la demande de 68,66€ de budget compétition supplémentaire.

Discussion et décision du CA:

Le CA tient tout d'abord à remercier le club Voile pour la clarté de sa demande et les détails des calculs fournis.

Le CA juge cette demande cohérente et s'y montre favorable dans la mesure où la somme demandée reste raisonnable.

Le CA vote pour l'augmentation de 68,66€ du budget compétition du club Voile.

Décision prise à 8 voix sur 8.

Kendo - Loris Cousin

Récapitulatif de la demande:

Du budget formation prévu pour un remboursement de licence ne sera finalement pas consommé par le club. En parallèle, la hausse du nombre de pratiquant demande au club d'acheter une tenue de Kendo supplémentaire. Le coût d'une tenue de Kendo s'élevant à 135€ et le club possédant encore 15€ de budget formation, celui fait la demande de transférer 120€ du budget formation non utilisé vers du budget matériel.

Discussion et décision du CA:

Le CA se montre favorable à cette demande compte tenu du budget restant non utilisé par le club et du besoin d'acheter une nouvelle tenue. Le CA accorde donc le déplacement de 120€ du budget formation vers le budget matériel du club Escrime - Kendo

Décision prise à 8 voix sur 9

Montagne - Tanguy Decroq

Récapitulatif des demandes:

Le budget déplacement du club Montagne ayant été surestimé, le club fait la demande de transférer ce budget vers du budget matériel afin de renouveler une partie de son matériel et acheter de nouvelles chaussures pour les pointures très demandées. N'ayant pas encore quantifié les besoins exacts, le club fait pour l'instant la demande de transférer 500€. Le club Montagne repassera aux prochains CA lorsque sa demande sera plus précise.

Discussion et décision du CA :

Les achats demandés par le club étant nécessaires à son fonctionnement et permettant d'anticiper des demandes futures, le CA se montre favorable à ce transfert de budget. Le CA est d'autant plus favorable à ce transfert compte du fait que le budget déplacement serait resté inutilisé.

Le CA vote donc pour le déplacement de 500€ du budget déplacement du club Montagne vers son budget matériel.

Décision votée à 8 voix sur 8